Autorisation parentale de prises de vues d'un mineur : photographies de classes (septembre/octobre 2026)

Opération « Photos de classe »

A chaque rentrée scolaire, La Maison des Lycéens (ou Foyer des élèves) organise les traditionnelles photographies de classe.

Nous, soussignés .....,

parents (ou tuteur ou représentant légal) de l'élève. .....,

autorisons ☐ n'autorisons pas ☐

• notre enfant à participer à la photographie,

• la communication **au lycée** des photographies réalisées avec notre enfant lors de ce projet, en qualité de sujet de ces images.

Cette autorisation, sans contrepartie financière, est accordée pour une durée limitée et uniquement valable à cette opération.

Signatures des parents :